



Consultation écrite du Comité de Programmation Leader

24 avril 2018 - 7 mai 2018

Relevé de décisions.

ONT PARTICIPE A LA CONSULTATION ECRITE :

Sphère privée

Mathieu BARNIAUDY, suppléant, Tourisme et activités de pleine nature ;
Jean-Claude GAST, titulaire, Jeunesse et Culture ;
Christian GODART, titulaire, Conseil de Développement ;
Tristan KLEIN, suppléant, Emploi et Economie Sociale et Solidaire ;
Catherine LANTEAUME, suppléante, Entrepreneurs et indépendants ;
Nicolas LAUGIER, titulaire, Commerce ;
Ghislaine NICOLAS CHARVET, suppléante, Social / santé ;
Michel SARLIN, titulaire, Personnes Ressources ;
Amélie SCARAFATIO, titulaire, Associations ;
Marie-Cécile THOMAS, suppléante, Personnes Ressources ;
Didier VO DINH, titulaire, Artisanat.

Sphère publique

Marcel BAGARD, titulaire, PNR des Baronnies Provençales ;
Jean-Pierre BRIOULLE, titulaire, Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ;
Pierre BRISSON, titulaire, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat ;
Alain D'HEILLY, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Pierre LAGARDE, titulaire, Chambres de Commerce et d'Industrie ;
Bruno LAGIER, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Jean-Noël PASERO, suppléant, Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance ;
Jean SCHULER, suppléant, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Jean-Pierre TEMPLIER, titulaire, Pays Sisteronais-Buëch ;
Jean-Marie TROCCHI, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;

**21 réponses / 19 votants [10 sphère privée / 9 sphère publique]
Soit 90 % de présents votants dont 53% de privés → double quorum atteint**



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Lors du comité de programmation du 23 avril, **le double-quorum n'a pas été atteint**, une consultation écrite est organisée ce jour, de manière à ce que la réglementation soit respectée.

Règlement intérieur du GAL - Article 5.7 Modalités de sélection des projets

Consultation écrite du comité de Programmation

Afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider, à titre exceptionnel, de consulter par écrit (courrier ou courriel) les membres du Comité de Programmation. Il est possible de recourir à cette procédure dans les cas de figure suivants :

↳ lorsque des questions ont été examinées en séance mais qu'elles n'ont pu être votées en raison de l'absence de double quorum.

Pour la consultation, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de Programmation. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours pour rendre leur avis par écrit. La décision du Comité de Programmation dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le même principe de double quorum que lors des décisions en réunions.

L'ensemble des opérateurs ont présenté leurs projets aux membres du Comité de Programmation présents le 23 avril. Les questions et débats ont eu lieu, mais les votes n'ont pas pu être réalisés.

Points soumis au vote par consultation écrite :

- ❖ Avis d'opportunité pour le dossier 235-AAP4-2018-TO2-01 :
SARL Bienvenu - Atelier de transformation ;
- ❖ Avis d'opportunité pour le dossier 235-AAP4-2018-TO2-02 :
Observatoire des Baronnies Provençales - NEXT, nouvelles expériences touristiques ;
- ❖ Avis d'opportunité pour le dossier 235-AAP4-2018-TO2-03 :
SARL l'Euphrosyne de Montgarde – Aménagement d'une salle d'activité
- ❖ Avis d'opportunité pour le dossier 235-AAP4-2018-TO2-04 :
CCI des Hautes-Alpes – Valorisation de la production de fruits à destination du marché local ;
- ❖ Avis d'opportunité pour le dossier 235-AAP4-2018-TO3-01 :
SARL Créations du Bochaine – Dynamisation et adaptation aux nouvelles exigences de la communication

Documents mis à disposition des membres du Comité de Programmation

- ❖ Les fiches projets remplies par les opérateurs,
- ❖ Les résumés des fiches réalisés par l'équipe technique du GAL
- ❖ Les documents annexes ou présentations PowerPoint des opérateurs,
- ❖ Le compte-rendu du Comité de Programmation du 23 avril 2018,
- ❖ La liste des membres présents lors des présentations, pouvant être contactés.

Les membres du Comité de Programmation ont eu jusqu'au lundi 7 mai 2018 à 12h pour répondre à la consultation écrite.

235-2018-AAP4-TO2-01

Nom de l'opérateur	SARL Bienvenu
Nom du projet	Atelier de transformation
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	/
Nombre de votants	19 votants
Avis d'opportunité	Avis favorables : 16 Avis défavorables : 1 Abstentions : 2 Ce dossier obtient un <u>avis d'opportunité favorable</u>

235-2018-AAP4-TO2-02

Nom de l'opérateur	Observatoire des Baronnies Provençales
Nom du projet	NEXT : Nouvelles Expériences Touristiques
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	Marcel BAGARD
Nombre de votants	18 votants
Avis d'opportunité	Avis favorables : 12 Avis défavorables : 5 Abstentions : 1 Ce dossier obtient un <u>avis d'opportunité favorable</u>

235-2018-AAP4-TO2-03

Nom de l'opérateur	SARL L'Euphrosyne du Mont-Garde
Nom du projet	Aménagement d'une salle d'activité
Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt)	Marcel BAGARD, Christian GODART
Nombre de votants	17 votants
Avis d'opportunité	Avis favorables : 10 Avis défavorables : 5 Abstentions : 2 Ce dossier obtient un <u>avis d'opportunité favorable</u>

235-2018-AAP4-TO2-04

Nom de l'opérateur	Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
Nom du projet	Valorisation de la production de fruits à destination du marché local
Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt)	Pierre LAGARDE
Nombre de votants	18 votants
Avis d'opportunité	Avis favorables : 4 Avis défavorables : 9 Abstentions : 5 Ce dossier obtient un <u>avis d'opportunité défavorable</u>

235-2018-AAP4-TO3-01

Nom de l'opérateur	Créations du Bochaine
Nom du projet	Dynamisation et adaptation aux nouvelles exigences de la communication
Personnes sortant de la salle pour le vote (conflits d'intérêt)	Catherine LANTEAUME, Jean-Claude GAST
Nombre de votants	17 votants
Avis d'opportunité	Avis favorables : 10 Avis défavorables : 3 Abstentions : 4 Ce dossier obtient un <u>avis d'opportunité favorable</u>

A Sisteron, le 9 mai 2018

Bruno LAGIER,

Président du GAL Sisteronais-Buëch

